

CONDITIONS GENERALES DE VENTES de TUKTUK en vigueur 20/11/19

1. OBJET

Les conditions stipulées ci-après régissent une commande et plus généralement toutes les commandes de véhicules neufs et d'Occasions de type TUK TUK Electriques, Ci-après désignés par les « VEHICULES » vendus par TUK TOUR EVENTS ci-après désigné par « TTE » et fabriquer par E Tuk Factory (Diemen, Pays Bas) ci-après désigné par le 'Constructeur'

2. SPECIFICATIONS

Le (ou les « VEHICULES ») objet d'une commande répondent aux caractéristiques définies par le CONSTRUCTEUR ou TTE au moment de la signature du bon de commande.

Le descriptif du véhicule ainsi qu'une brochure est disponible sur notre site www.boutique.tuktoouevents.com

Entre la date d'acceptation de la commande et la livraison, les VEHICULES peuvent subir toute modifications jugées utiles par le constructeur à condition qu'il n'en résulte ni augmentation de prix, ni altération de qualité.

Les modifications ainsi apportées ne sauraient justifier l'annulation de la commande, à moins qu'il ne s'agisse de caractéristiques auxquelles l'acheteur avait expressément subordonné sa commande.

3. COMMANDES

3.1 Toute commande signée par l'acheteur (ou validée par mail) constitue une vente ferme dès son acceptation par le vendeur. Toutefois l'exécution de la commande par le Vendeur et les délais de livraison ne commencent à courir qu'à compter de l'encaissement de l'acompte fixé aux conditions particulières de la commande.

3.2 Lorsque la vente entre dans le champ d'application de la loi du 10 janvier 1978 n°78-22 (complétée par la loi du 23 juin 1989 n°89/421), que le véhicule soit payé en tout ou partie à crédit ou fasse l'objet d'une location avec option d'achat :

3.2.1 La vente sera résolue de plein droit : Si le prêteur n'a pas, dans un délai de 7 jours à compter de l'acceptation par l'acheteur de l'offre de crédit, informé le Vendeur de l'attribution du crédit ou Si l'acheteur a exercé son droit de rétractation du contrat de prêt dans les délais impartis.

3.3 Le bénéfice de toute commande est personnel à l'Acheteur et ne peut être cédé sans l'accord écrit du vendeur.

4. LIVRAISON – TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES

4.1 Si le VEHICULE ne peut être livré dans le délai porté aux conditions particulières sur la commande, en cas de force majeure (conflits collectifs du travail, faits de guerre, phénomènes naturels, etc...) rendant temporairement impossible la livraison du VEHICULE, le délai de livraison sera prolongé d'un mois supplémentaire. Si à l'expiration de ce délai supplémentaire le VEHICULE n'était pas livré, l'Acheteur pourra annuler sa commande.

4.2 Les dates de livraison spécifiées dans la commande, sont des dates approximatives et non des délais stricts. TTE ne peut être tenu responsable de la livraison en dehors de la date de livraison spécifiée. TTE n'est pas en défaut quant à l'accomplissement de ses obligations pour une telle livraison.

4.3 TTE doit informer l'acheteur par écrit dans les deux (2) semaines suivant la date de livraison prévue, si la livraison n'a pas eu lieu. L'Acheteur doit accorder un délai supplémentaire de trente (30) jours. Si TTE ne livre pas dans ce délai, l'Acheteur peut, à titre de recours exclusif, annuler la commande relative au VEHICULE qui n'a pas été livré et après avoir adressé à TTE par lettre recommandée une mise en demeure restée sans succès d'avoir à exécuter sa livraison

4.4 TTE s'engage à organiser le transport et la livraison du VEHICULE directement à l'adresse fournie par l'Acheteur en France Métropolitaine. Sauf convention expresse contraire, le lieu de livraison du ou des VEHICULES est celui de l'adresse de l'Acheteur.

4.5 Le transfert des risques à l'Acheteur intervient lors de la mise à disposition des VEHICULES commandés. Si les VEHICULES sont livrés avant le complet paiement, TTE en restera propriétaire jusqu'à encaissement de l'intégralité du prix.

5. PRIX – PAIEMENT

5.1 TTE garantit pendant 3 mois à compter de la date de commande le maintien du prix du VEHICULE figurant sur le Devis ou bon de commande. Si la livraison n'a pas été effectuée dans ce délai et si le retard n'est pas imputable à l'Acheteur, la garantie de prix sera prolongée jusqu'à la mise à disposition du VEHICULE. A moins que ce retard ne résulte d'un cas de force majeure.

5.2 Si la livraison est convenue dans un délai supérieur à 3 mois ou intervient à la demande ou du fait de l'Acheteur plus de 3 mois après la commande, le prix sera celui du tarif public en vigueur au jour de la livraison.

5.3 Le prix pourra être majoré par TTE à tout moment en cas de modifications techniques imposées par les Pouvoirs Publics.

5.4 Le ou les VEHICULES sont payables avec 50% d'acompte à la commande et le reste dû 100% avant la livraison du VEHICULE ; la TVA est facturée au taux en vigueur.

5.5 Les prix des VEHICULE au travers du site Internet sont indiqués en Euros hors taxes. Ils sont également indiqués en euros toutes taxes comprises (TVA + autres taxes éventuelles) sur le Devis ou bon de commande du ou des VEHICULES, et hors frais de transport et de livraison.

5.6 Pour tous les produits expédiés dans les DOM-TOM, le prix est calculé hors taxes automatiquement sur la facture. Des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'état sont susceptibles d'être exigibles dans certains cas. Ces droits et sommes ne relèvent pas du ressort de TTE.

Ils seront à la charge de l'acheteur et relèvent de sa responsabilité (déclarations, paiement aux autorités compétentes, etc.).

6. GARANTIE et RESPONSABILITE

6.1 Nos ventes sont soumises aux conditions générales de garanties fournies par le Constructeur. Toutes pièces reconnue défectueuse sera au gré du réparateur, soit remplacée, soit réparée gratuitement par tout garage habilité à réparer le type du VEHICULE.

6.2 Chaque fois que l'état du VEHICULE justifiera d'une intervention sous garantie, l'Acheteur devra présenter au réparateur le 'Carnet service' qui lui a été remis lors de la livraison du VEHICULE, sous peine de perdre ses droits à la réparation gratuite.

6.3 La garantie contractuelle ne sera plus applicable si : Le VEHICULE a été modifié de telle sorte qu'il ne correspond plus aux spécifications du Constructeur. Si le VEHICULE a été entretenu, réparé ou démonté, même partiellement dans un atelier ne faisant pas du réseau de professionnel. Si le véhicule a été utilisé de façon abusive ou au mépris des recommandations du Constructeur figurant dans le 'Manuel du Constructeur.

6.4 Sont exclus de la garantie contractuelle : Les frais de remorquage, de récupération et de la livraison du VEHICULE, les frais d'expertise ou d'essais. Toute indemnisation pour dommage ou préjudice direct ou indirect et, notamment, ceux qui pourraient résulter de l'immobilisation du VEHICULE ;

6.5 La garantie ne couvre en aucun cas les mises au point et réglages nécessités par l'usage du VEHICULE tels que le réglage des freins, de l'entretien du différentiel, des serrures etc.....ainsi que les matières ou pièces sujettes à l'altération normale tels que lubrifiants, balais d'essuis glace, différentiel, garnitures de freins etc...

6.6 Indépendamment de la garantie contractuelle, les véhicules sont couverts par la garantie légale fournie par le Constructeur. La survenance d'un sinistre pendant la période de garantie ne modifie en rien les règles de la charge de la preuve, la preuve de l'existence d'un vice caché incombant toujours à l'Acheteur.

6.7 Sauf en cas d'imprudence délibérée ou d'intention de la part de TTE, la responsabilité de TTE pour les dommages indirects, les pertes indirectes, le manque à gagner, la perte d'économies, la perte de bonne volonté, les dommages résultant d'interruptions d'activité, les dommages résultant de réclamations de l'Acheteur (directs ou indirects) de dommages liés à l'engagement des fournisseurs prescrits par l'Acheteur et pour toutes les autres formes de dommages ou de blessures outre ceux mentionnés dans le présent article, à quelque titre que ce soit, sont exclus.

7. ANNULATION – INEXECUTION – RESILIATION

7.1 L'acheteur pourra annuler sa commande :

7.1.1 La vente sera résolue de plein droit :

- En cas de hausse de prix non justifiée par une modification technique imposée par les Pouvoirs Publics. - Si TTE ne peut livrer le VEHICULE dans les délais et après accomplissement des formalités définies à l'article 4.1 et 4.3.

- Si le modèle commandé cesse d'être fabriqué.

- Si le VEHICULE livré ne comporte pas les caractéristiques déclarées essentielles auxquelles l'Acheteur avait par écrit, subordonné sa commande.

Dans tous les cas ci-dessus énumérés, l'Acheteur peut exiger le remboursement des versements déjà effectués, majorés des intérêts calculés au taux légal à partir de l'encaissement des acomptes.

7.2 De son côté TTE pourra résilier immédiatement toutes commandes de véhicules :

- Si l'Acheteur refuse de prendre livraison d'un VEHICULE commandé après l'accomplissement des formalités décrites à l'article 5.2 ou de mesure d'arrangement appliquée pour palier au défaut de livraison entre TTE et l'Acheteur.

- Si l'Acheteur n'a pas payé le prix convenu au plus tard avant la livraison.

- TTE peut résilier partiellement ou totalement l'accord par écrit avec effet immédiat et sans mise en demeure si le Constructeur se voit accorder un droit provisoire ou la suspension non provisoire des paiements, si une demande de liquidation ou de faillite est déposée à l'égard du Constructeur ou si l'entreprise du Constructeur est liquidée ou qui a pris fin pour d'autres raisons que la reconstruction ou la fusion d'une entreprise. TTE n'est jamais obligé, du fait de cette résiliation, de rembourser des fonds déjà reçus ou de payer des dommages et intérêts.

8 DISPOSITIONS GENERALES CGV

8.1 Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur son site Internet. Les CGV applicables alors sont celles étant en vigueur à la date du paiement (ou du premier paiement en cas de paiements multiples) de la commande.

Ces CGV sont consultables sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante :

www.boutique.tuktoouevents.com

Et peuvent être fournies et envoyées sur simple demande.

